

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2016**

Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 20) – Mme Claude CHAPPEY (jusqu'au point 24) – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Gérard AUBINEAU – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH (à compter du point 9) – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

| | | |
|--------------------------|---|--|
| Mme Christine QUILLERY | à | Mme Colette HUARD |
| M. Patrice RONCARI | à | M. Serge KEHYAYAN |
| M. Daniel ELIOT | à | Mme Sally RIBEIRO |
| M. Lucien NAÏM | à | M. Yves COSCAS |
| M. Fabrice LAMAIN | à | M. Géraud DELORME |
| Mme Samia DHAMNA | à | Mme Marie-Laure COUPEAU |
| M. Mathieu CAUJOLLE | à | Mme Sylvie DONGER |
| Mme Paule-Léna TOURAILLE | à | Mme Carole DUBOIS |
| Mme Françoise MORGERE | à | Mme Marie-Anne BOYER |
| Mme Isabelle RAKOFF | à | M. Pierre RAMOGNINO |
| M. Philippe KALTENBACH | à | M. Gérard AUBINEAU (jusqu'au point 8) |
| Mme Claude CHAPPEY | à | Mme Michelle BLANC (à compter du point 25) |

ABSENTS : M. Christian DELOM - M. Bernard BOUZON (à compter du point 21).

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Mme Sally RIBEIRO est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 13 juillet 2016.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

4 – FIXE à l'unanimité le montant global de chaque subvention et son échéancier de paiement à verser aux associations partenaires sélectionnées selon le tableau ci-dessous :

| Nom association | Montant global en € | Echéancier de versement | | |
|---|---------------------|---------------------------------|---------------|---------------|
| | | A la signature de la convention | Janvier 2017 | Juillet 2017 |
| Association franco-italienne Alessandro Manzoni | 6 000 | 1 800 | 1 800 | 2 400 |
| Terre créative | 7 665 | 2300 | 2300 | 3065 |
| Artgora | 9 500 | 2 850 | 2 850 | 3 800 |
| Cinderella | 5 200 | 1 560 | 1 560 | 2 080 |
| Nouvelle association KBPS (ateliers radiophoniques) | 5040 | 1512 | 1512 | 2016 |
| Nouvelle association « Théâtre de la coupe »: « championnat de la vie quotidienne | 6240 | 1872 | 1872 | 2496 |
| TOTAL | 39 645 € | 11 894 | 11 894 | 15 857 |

APPROUVE l'attribution des subventions à chaque association partenaire intervenant, au titre de l'année scolaire 2016/2017, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et d'éventuels avenants avec les associations partenaires.

5 – DECIDE à la majorité (2 voix contre) de verser aux associations suivantes des subventions sur projet :

- à l'association CSMC Tennis de table de Clamart d'un montant de 3 500 €.
- à l'association Trait d'union d'un montant de 5 000 €.
- au Comité de jumelage d'un montant de 4 000 €.
- à l'association Tae Kwon Do d'un montant de 4 000 €.

6 – APPROUVE à l'unanimité l'engagement de la Ville de Clamart dans le dispositif du Service civique, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'agrément de la Commune, au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique, auprès de la Direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférents au dispositif service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application et **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation forfaitaire fixée à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244.

7 – ARRETE à l'unanimité (6 abstentions) le tableau des emplois de la Ville de Clamart.

8 – APPROUVE à la majorité (4 voix contre et 2 abstentions) le règlement intérieur relatif à la consommation de boissons alcoolisées et de produits stupéfiants par les agents et collaborateurs de la Ville.

9 – DECIDE à l'unanimité d'accorder la protection fonctionnelle à un agent de la police municipale et **DECIDE** de prendre en charge tous les frais d'actes de procédure et tous les honoraires d'avocat relatifs à cette audience et à toute instance qui serait liée à cette affaire, pour un montant maximum de 2 500 € HT, jusqu'au terme définitif de la procédure juridictionnelle contre les auteurs des faits.

10 – **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|-----------------------|------|-----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 011 - Charges à caractère général | - 20 000,00 | | 36 | 8 | |
| 014 - Atténuations de produits | - 1 566 595,00 | | 36 | 8 | |
| 65 - Autres charges de gestion courantes | 20 000,00 | | 36 | 8 | |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 855,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | - 1 555 740,00 | | 36 | 8 | |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|-----------------------|------|-----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 74 - Dotations, subventions et participations | - 1 555 740,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | - 1 555 740,00 | | 36 | 8 | |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|---------------------|------|-----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 21 - Immobilisations corporelles | 3 076 855,00 | | 36 | 8 | |
| 23 - Immobilisations en cours | 160 000,00 | | 36 | 8 | |
| OP n°52 - reconstruction partielle maternelle du Jardin parisien | - 15 000,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | 3 221 855,00 | | 36 | 8 | |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|---------------------|------|-----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 411 000,00 | | 36 | 8 | |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations | 2 800 000,00 | | 36 | 8 | |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 855,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | 3 221 855,00 | | 36 | 8 | |

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de la restauration municipale comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|----------|------|-----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 011 - Charges à caractère général | - 150,00 | | 36 | 8 | |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 150,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | - | | 36 | 8 | |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|----------------------------------|---------------|------|-----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 21 - Immobilisations corporelles | 150,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | 150,00 | | 36 | 8 | |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|---------------|------|-----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 150,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | 150,00 | | 36 | 8 | |

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Office de tourisme comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|------------------|------|-----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 011 - Charges à caractère général | 20 000,00 | | 36 | 8 | |
| 65 - Autres charges de gestion courantes | 1 000,00 | | 36 | 8 | |
| 67 - Charges exceptionnelles | - 1 000,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | 20 000,00 | | 36 | 8 | |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|------------------|------|----------|----------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 20 000,00 | | 36 | 36 | |
| TOTAL | 20 000,00 | | 8 | 8 | |

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe des parcs de stationnement comme suit :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|------------------------------------|-------------|------|------|--------|------------|
| Chapitres | Montant | NPPV | Pour | Contre | Abstention |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 50 000,00 | | 36 | 8 | |
| 21 - Immobilisations corporelles | - 50 000,00 | | 36 | 8 | |
| TOTAL | - | | 36 | 8 | |

11 – DECIDE à l'unanimité (2 abstentions) d'abroger la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2005 et **DECIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la durée d'amortissement maximale des subventions d'équipements, compte 204, inscrits en section d'investissement selon l'instruction comptable M14 sera fixée comme suit :

- biens mobiliers, matériel ou études : 5 ans
- biens immobiliers ou installation : 30 ans
- projets d'infrastructure d'intérêt national : 40 ans
- aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories : 5 ans

12 – DECIDE à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 662 283 €, souscrit par la SA d'HLM Antin Résidences pour la réhabilitation des 14 logements locatifs de la résidence Victor Hugo située au 51 avenue Victor Hugo à Clamart, auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

13 – DEFINIT à la majorité (5 voix contre) sa politique d'endettement comme suit :

L'encours total de la dette au 1^{er} janvier 2016 s'établit à 91 millions d'euros répartis comme suit :

| Type | Encours | Part |
|--------------|-------------------|----------------|
| Fixe | 46 627 265 | 51,23% |
| Variable | 38 834 419 | 42,67% |
| Livret A | 2 300 000 | 2,53% |
| Barrière | 3 250 000 | 3,57% |
| Total | 91 011 684 | 100,00% |

Les nouveaux financements respecteront les recommandations « indice sous-jacent et structure » de la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, qui préconise la réalisation par l'exécutif d'un rapport sur la gestion active de la dette à destination de l'assemblée délibérante ainsi que les dispositions prévues par le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats, **DONNE** délégation au Maire, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la Collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités locales et **PRECISE** que la délégation donnée au Maire reste valable pendant toute la durée de son mandat.

14 – APPROUVE à l'unanimité les termes des conventions avec le Territoire Vallée Sud – Grand Paris et la SPLA PANORAMA Fontenay-aux-Roses-Clamart autorisant leurs agents à déjeuner au restaurant municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout renouvellement ou avenant à cette convention.

15 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention avec le Syndicat mixte Autolib' Métropole (SMA) relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib' **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et **APPROUVE** la résiliation de la convention antérieure.

16 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'information des demandeurs de logements et l'attribution des logements pour le compte de la Ville de Clamart avec Clamart Habitat et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

17 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention d'occupation par le Département par le Département d'un réseau de communications implanté dans des fourreaux communaux, allée du Commandant Duval à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que toutes les pièces afférentes.

18 – POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR : Fixation du nouveau taux de redevance d'assainissement à verser au SIAVB par les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

19 – APPROUVE à l'unanimité la remise gracieuse correspondant au remboursement de frais de parking à un usager pour un montant de 288,20 € et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

20 – APPROUVE à la majorité (5 voix contre et 3 abstentions) les termes de la convention de projet urbain partenarial avec l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et la société La Générale de Promotion dans le cadre de la demande de permis de construire déposé par la société La Générale de Promotion, sur un terrain sis 9/11 rue du Trosy à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

21 – APPROUVE à la majorité (5 voix contre et 3 abstentions) les termes de la convention de projet urbain partenarial avec l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et la société Kaufman & Broad Développement, dans le cadre de l'autorisation de permis de construire déposé par cette société, sur un terrain sis 11 bis, 13, 15 rue Lazare Carnot à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

22 – APPROUVE à la majorité (5 voix contre et 3 abstentions) les termes du protocole transactionnel pour la libération des locaux appartenant à la Commune, occupés par la société Lenoble dans l'immeuble sis 11bis rue Lazare Carnot ainsi que la cession dudit immeuble, au profit de la société Kaufmann & Broad Développement ou toute autre société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet, au prix de 2 800 000 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le protocole transactionnel et tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la Commune.

23 – DECIDE à l'unanimité (5 abstentions) d'instituer un périmètre d'étude délimitant les terrains concernés conformément à l'article L. 424-1 3° du Code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation d'un projet d'aménagement et d'embellissement des avenues Jean Jaurès et Victor Hugo ; l'objectif visé par ce projet étant le renforcement de la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, des espaces publics du secteur défini graphiquement.

24 – APPROUVE à l'unanimité (5 abstentions) les termes de la convention de mission d'accompagnement de la Ville de Clamart par le CAUE 92 dans le cadre d'une étude en vue d'une maîtrise de l'évolution de la forme urbaine des avenue Jean Jaurès et Victor Hugo et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

25 – SOLLICITE à la majorité (6 voix contre et 2 abstentions) de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, de prendre l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet de réalisation d'un programme de logements sociaux et privés avec commerces en rez-de-chaussée sur l'assiette foncière « RD 906/rue du Midi/rue du Champ Faucillon » et **PRECISE** que le bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique est l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

26 – SOLLICITE à la majorité (6 voix contre et 2 abstentions) de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, de prendre l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet de réalisation d'un programme de logements sociaux et privés avec commerces en rez-de-chaussée sur l'assiette foncière «Jean-Baptiste Clément (RD 130)/angle RD 906 (station du tramway) et **PRECISE** que le bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique est l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

27 – CONSTATE à la majorité (5 voix contre et 2 abstentions) la désaffectation de l'emprise située à l'angle de la rue de la Bourcillière et de l'allée des Pyrénées, représentant une superficie de 11 646 m², **CONSTATE** le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la Commune de la partie de l'îlot Bourcillière occupée par les anciennes écoles d'une superficie de 9 432 m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement de la partie de l'îlot Bourcillière affectée au stationnement en vue de son aliénation.

28 – CONSTATE à la majorité (8 voix contre) la désaffectation de la crèche Fleury sises sur les parcelles cadastrées section H numéros 39 et 99 située 5/7 rue de Fleury, **APPROUVE** son déclassement du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé de la Commune en vue de sa cession et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents au déclassement de la crèche Fleury pour le compte de la Commune.

29 – APPROUVE à la majorité (8 voix contre) les termes de l'avenant n°1 à la convention de participation de la Ville de Clamart à la réalisation d'une étude urbaine pour le quartier du Pavé blanc avec Immobilière 3F, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout autre document (avenant, acte rectificatif ...) s'y rapportant et **INSCRIT** la subvention au budget principal de la commune pour un montant maximum de 17 225 € H.T.

30 – APPROUVE à l'unanimité le lancement de la consultation en vue de désigner l'opérateur acquéreur de chaque emprise foncière constituant d'une part l'îlot Duval et d'autre part l'îlot Bourcillière selon les principes exposés, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures visant à préparer les consultations des candidats acquéreurs et notamment, établir les cahiers des charges y afférent et lancer lesdites consultations, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à désigner par arrêté les personnalités qualifiées et les personnes choisies en leur sein par le comité de pilotage du conseil du quartier de Trivaux la Garenne, **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et **ELIT** à l'unanimité, à la proportionnelle à la plus forte moyenne parmi ses membres, pour siéger dans la commission consultative concernant les projets de construction des emprises foncières des îlots Bourcillière et Duval :

- Yves SERIE
- Colette HUARD
- Rachel ADIL
- Christine QUILLERY
- Pierre CARRIVE

31 – DECIDE à la majorité (8 voix contre) de confier un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPLA PANORAMA pour la mise en place des modalités de financement de l'acquisition foncière du site du Panorama, la définition de la stratégie de portage du foncier, le lancement des marchés d'études techniques (dépollution, géotechnique, plomb, amiante, déchets...) nécessaire à la définition du programme global (fiches de lots, programme des équipements publics, réseau viaires publics...) et **PRECISE** que la SPLA PANORAMA bénéficiera d'une rémunération forfaitaire de 5% du montant des marchés conclus pour le compte de la Ville correspondant aux frais techniques et à l'engagement des ressources humaines nécessaires au suivi de la mission, conformément au contrat joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

32 – APPROUVE à la majorité (6 voix contre) l'autorisation de déroger au repos dominical douze dimanches durant l'année 2017, permettant l'ouverture des commerces de détail locaux, par arrêté de Monsieur le Maire de Clamart, **PRECISE** que la liste des douze dimanches identifiés en 2017, après concertation avec les unions commerciales locales, s'établit comme suit :

- dimanche 15 janvier 2017
- dimanche 22 janvier 2017
- dimanche 12 mars 2017
- dimanche 11 juin 2017
- dimanche 2 juillet 2017
- dimanche 9 juillet 2017
- dimanche 17 septembre 2017
- dimanche 15 octobre 2017
- dimanche 3 décembre 2017
- dimanche 10 décembre 2017
- dimanche 17 décembre 2017
- dimanche 24 décembre 2017

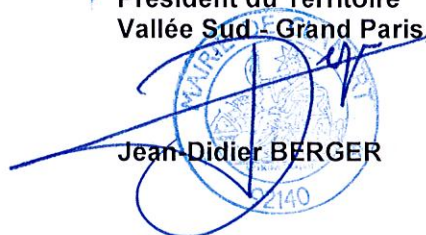
et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte permettant l'application de ces dérogations au repos dominical.

Questions orales

- A entendu la question orale de Monsieur Gérard AUBINEAU relative à l'accueil des migrants ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.
- A entendu la question orale de Monsieur Pierre RAMOGNINO relative à l'arrêté municipal anti-atteinte ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.
- A entendu la question orale de Madame Marie-Christine VANDRELL relative au rapport d'égalité homme-femme ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.
- A entendu la question orale de Madame Marie-Anne BOYER relative la Petite bibliothèque ronde ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h05.

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

The signature of Jean-Didier BERGER is written in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire de Clamart' and the number '92140'.

Jean-Didier BERGER